



**MULTI DEVIS : PASSAGE DU TAUX DE TVA DE 5.5% A 7%**

Le : 23 Décembre 2011  
De : Département Recherche & Développement  
Nbre page(s) : 14

---

Ce document vise à détailler les manipulations et paramétrages à réaliser pour le passage du taux de TVA de 5.5% à 7% dans Multi Devis.

## 1 Modalités d'application

L'article 11 du projet de loi instaure un second taux réduit de TVA qui a été fixé à 7 %. La plupart des produits et services relevant aujourd'hui du taux réduit de 5,5 % seraient soumis à ce nouveau taux.

Les travaux portant sur les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans (art 279-0 bis du CGI) seront désormais soumis au taux réduit de 7 %.

Le point II de l'article 11 du projet de loi, prévoit que le taux de 7 % s'appliquerait « aux opérations pour lesquelles la taxe sur la valeur ajoutée est exigible à compter du 1er janvier 2012 », sauf aménagements conclus avec la Fédération Française du Bâtiment.

Les travaux immobiliers étant assimilés à des prestations de services, le Code général des impôts prévoit en effet que l'exigibilité intervient lors de l'encaissement (art 269, 2, c du CGI).

Consultée par l'administration fiscale, la Fédération Française du Bâtiment a obtenu satisfaction sur deux points qui soulevaient des problèmes, à savoir la retenue de garantie et la facturation de travaux achevés avec un paiement en 2012. Sur les devis, nous continuons à militer pour une mesure de souplesse.

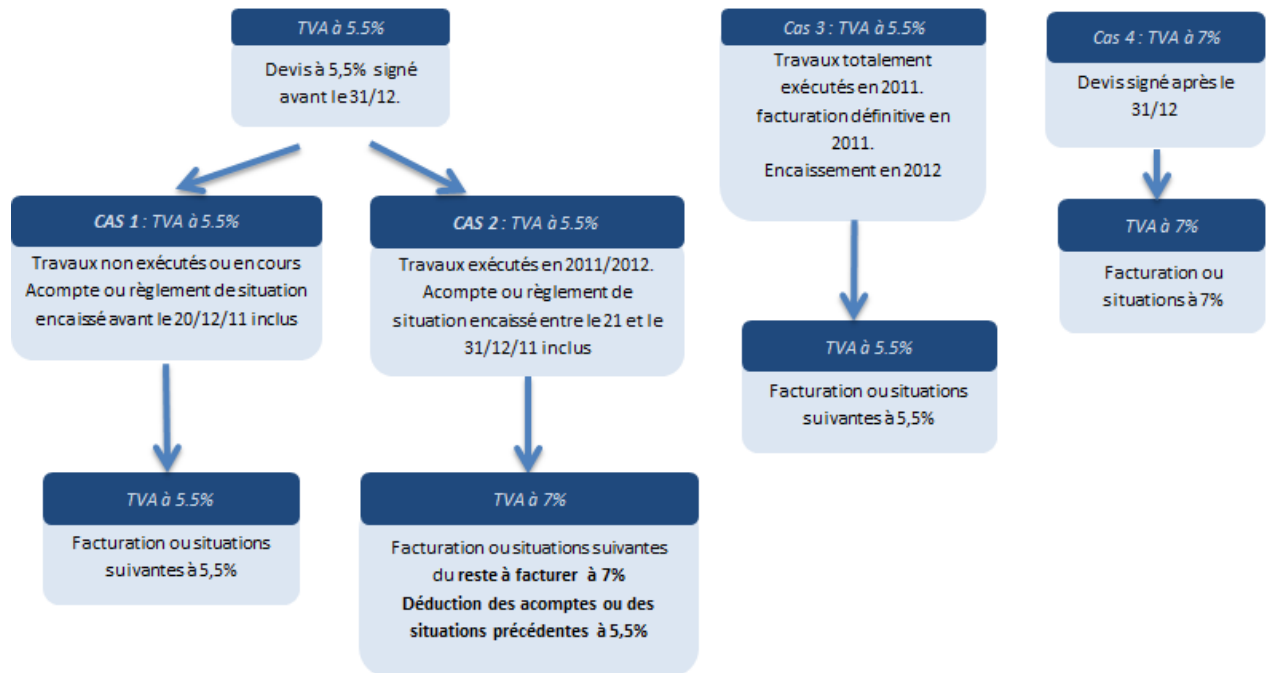
Dans un projet d'instruction fiscale communiqué, ce jour, par l'administration fiscale à la Fédération Française du Bâtiment, des éclaircissements ont été apportés, susceptibles de simplifier la vie des entreprises.

### 1 – Retenue de garantie

La retenue de garantie dont le paiement intervient à compter du 1er janvier 2012 demeure à 5,5 % à la double condition que les travaux aient été achevés avant le 1er janvier 2012 et qu'ils aient été payés dans leur intégralité.

### 2 – Précision concernant la facturation

L'administration admet que pour les travaux achevés et, ayant fait l'objet d'une facturation avant le 31 décembre 2011, que le taux de TVA de 5,5 % puisse s'appliquer alors même que le paiement intervient après le 1er janvier 2012.



**Concernant la retenue de garantie :**

La retenue de garantie dont le paiement intervient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 demeure à 5.5% à la double condition que les travaux aient été achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et qu'ils aient été payés dans leur intégralité.

**2 Paramétrage**

**2.1 Paramétrage du taux de TVA**

Menu Fichier/Paramétrage comptabilité/TVA

Création d'un nouveau code taxe qui doit être identique à celui de la Comptabilité Sage en cas de liaison directe pour le transfert des écritures.

T.V.A.

Code	Libelle	Taux	Compte
C19	TVA collectée 19%	19,60	4457119
C55	TVA collectée 5,5 %	5,50	4457105
D19	TVA déductible 19,6	19,60	4456619
D55	TVA déductible 5,5	5,50	4456605
E19	Tva collectée 19,6 % Encaissem	19,60	4457122
C07	TVA collectée à 7%	7,00	4457107

Ajouter  
Modifier  
Supprimer  
Quitter

## 2.2 Modification des profils comptables

Les profils comptables paramétrés pour la TVA à 5.5% doivent être modifiés pour la prise en compte de la TVA à 7% et l'exploitation des comptes associés.

La modification des profils comptables est accessible par le Menu Fichier/Paramétrage comptabilité/Profils de comptes.

Détail du profil

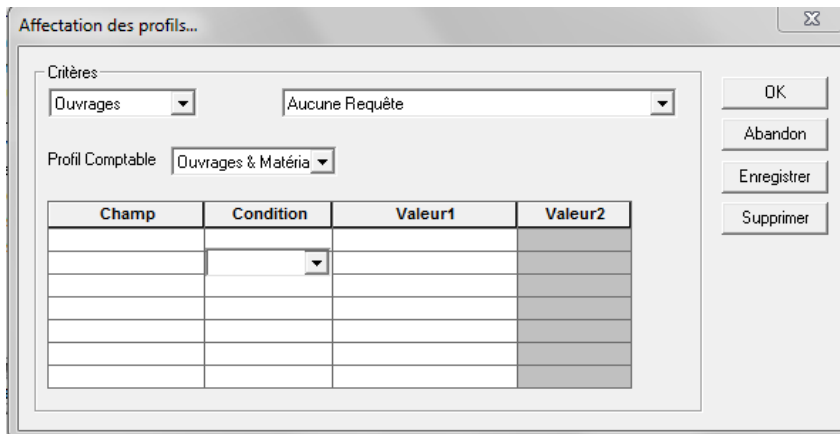
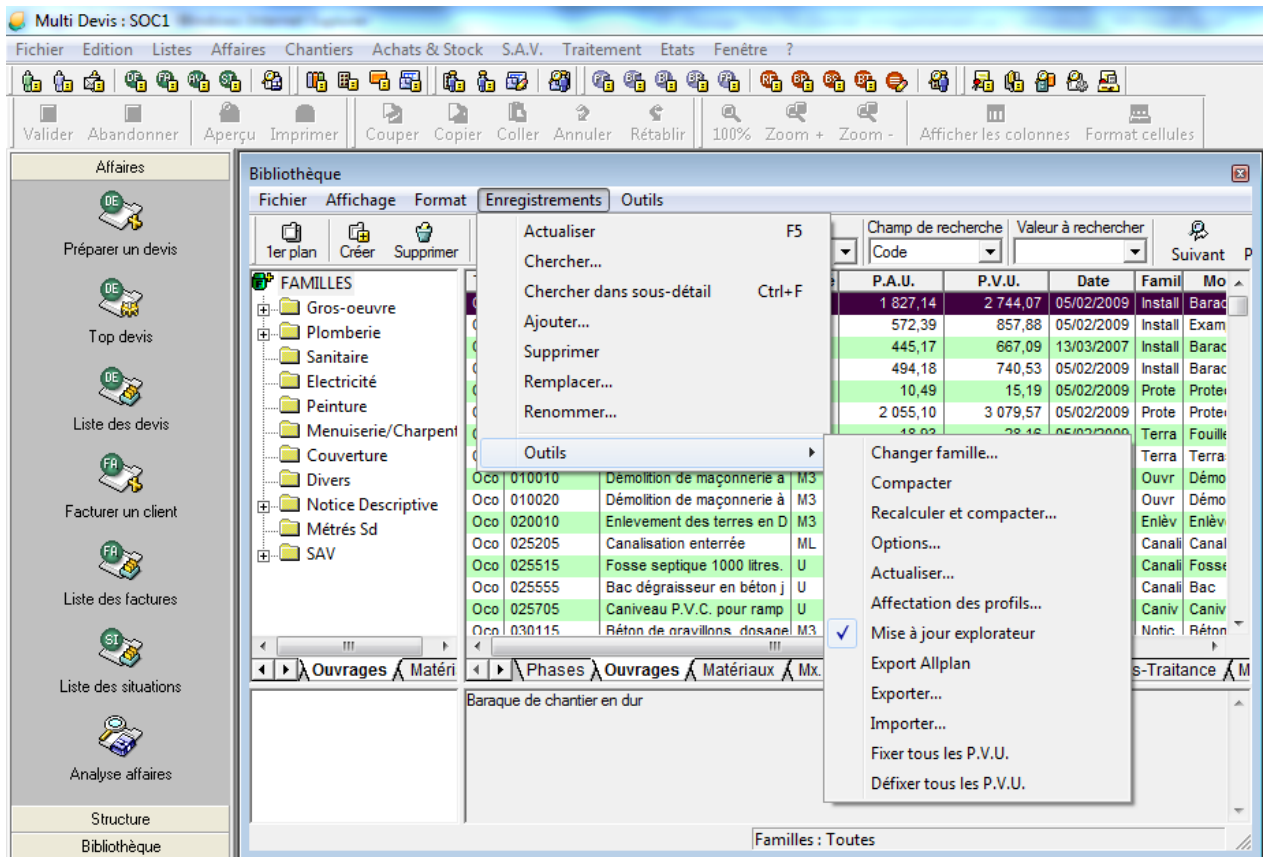
Nom du profil : Ouvrages & Matériaux

Vente		Achat	
Taux	Compte	Taux	Compte
C19 (19,60%)	701019	D19 (19,60%)	601019
C55 (5,50%)	701005		601007
C07 (7,00%)	701007		
*			

## 2.3 Mise à jour des profils de la bibliothèque

Pour les utilisateurs gérants les profils de comptes au niveau de la bibliothèque, ces derniers doivent être mis à jour.

La mise à jour des profils de la bibliothèque est accessible dans le module Bibliothèque par le Menu Enregistrements/Outils/Affectation des profils.

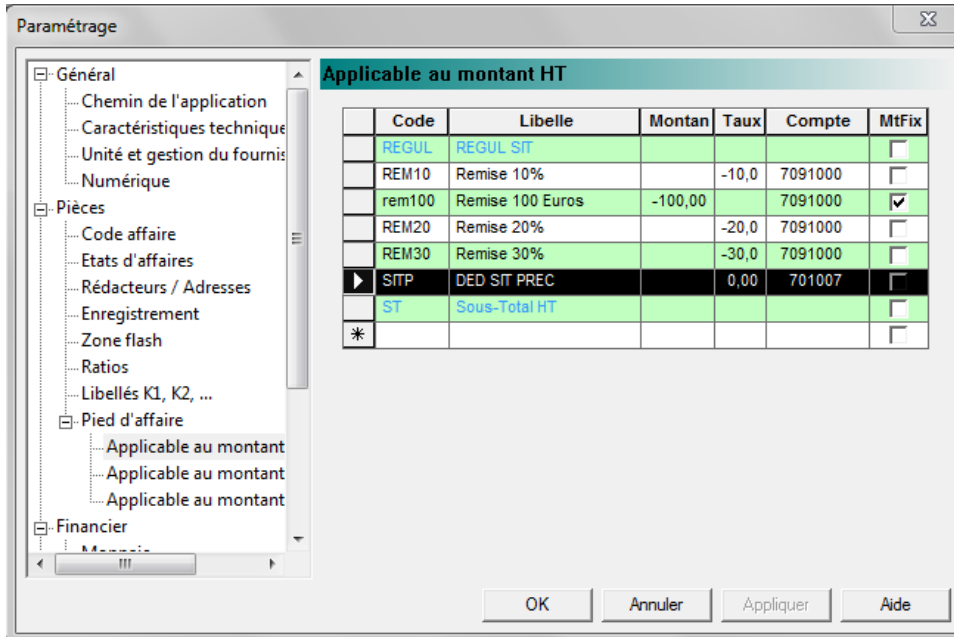


Sélectionner pour chaque type élément (via les critères) le profil qui lui correspond et qui doit mettre à jour les profils de la bibliothèque (profil comptable).

### 2.4 Création d'un nouveau poste de pied

Le poste de pied va permettre de déduire les situations à 5.5% lors de l'établissement d'une nouvelle situation à 7%, tel que décrit dans la procédure à suivre.

Le paramétrage des postes de pied est accessible par le Menu Fichier / Paramétrage / Pièces / Pied d'affaire / Applicable au montant HT.



La reprise se fera sur le compte principal de vente associé à la TVA à 7%. La procédure sera complétée de précisions concernant l'utilisation de comptes de vente multiples.

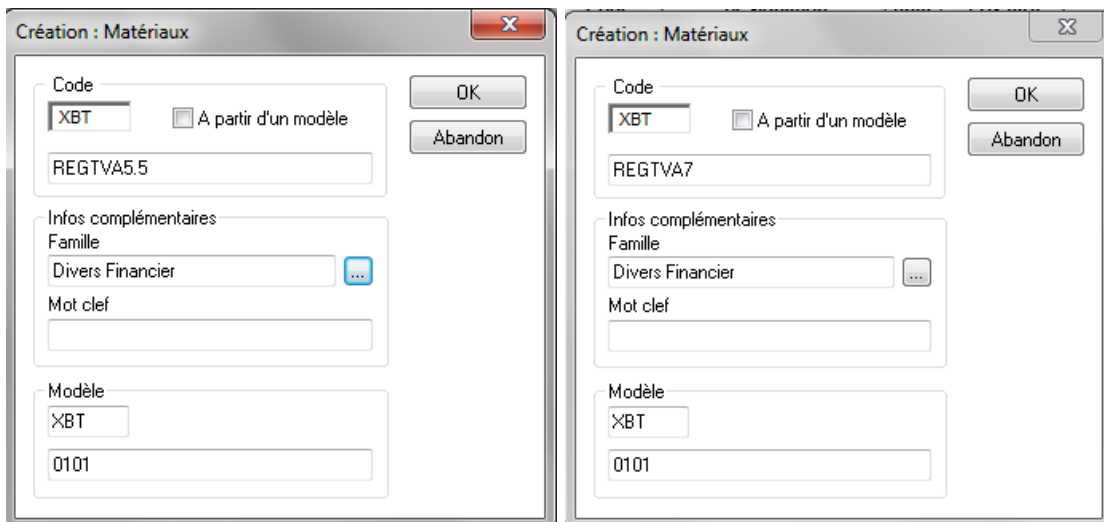
## 2.5 Création de 2 éléments spécifiques

Ces éléments serviront à rétablir des bases HT correctes dans le cas d'une facturation émise en 2011, pourvu d'un acompte réglé entre le 21/12/11 et le 31/12/11.

Dans ce cas, l'acompte est établi sur une base à 5.5% alors que le solde de la facture doit être taxé à 7%.

Il s'agit donc de créer 2 éléments, de type matériaux, nous verrons leur utilité dans un cas pratique à suivre. Ils seront de type matériau, affecté ici à une famille de type financier.

Dans la fiche de chaque élément, ne renseigner qu'un libellé.





## Département R & D / Ligne 100

Matériau Infos Diverses Stock

Désignation  
XBT REGTVA5.5 Mise à jour le : Monnaie Euro

Régularisation pour base TVA 5.5%

Supprimé  Fourniture:  
 En sommeil  Posé

Unité

Produit Fournisseur Fabricant

Prix Tarif  Remise P.A.U. Frais G. P.R.U.  Bénéf.  P.V.U.

0,00 x 0,00 = 0,00 x 1,350 = 0,00 x 1,111 = 0,00

Matériau Infos Diverses Stock

Désignation  
XBT REGTVA7 Mise à jour le : Monnaie Euro

Régularisation pour base TVA 7%

Supprimé  Fourniture:  
 En sommeil  Posé

Unité

Produit Fournisseur Fabricant

Prix Tarif  Remise P.A.U. Frais G. P.R.U.  Bénéf.  P.V.U.

0,00 x 0,00 = 0,00 x 1,350 = 0,00 x 1,111 = 0,00

Dans les deux éléments de régularisation, depuis le bouton Infos, renseigner le profil par défaut correspondant :

Infos Complémentaires

Compléments | Caractéristiques | Unités de conversion

Famille  
Gros-Oeuvre

Mot clef

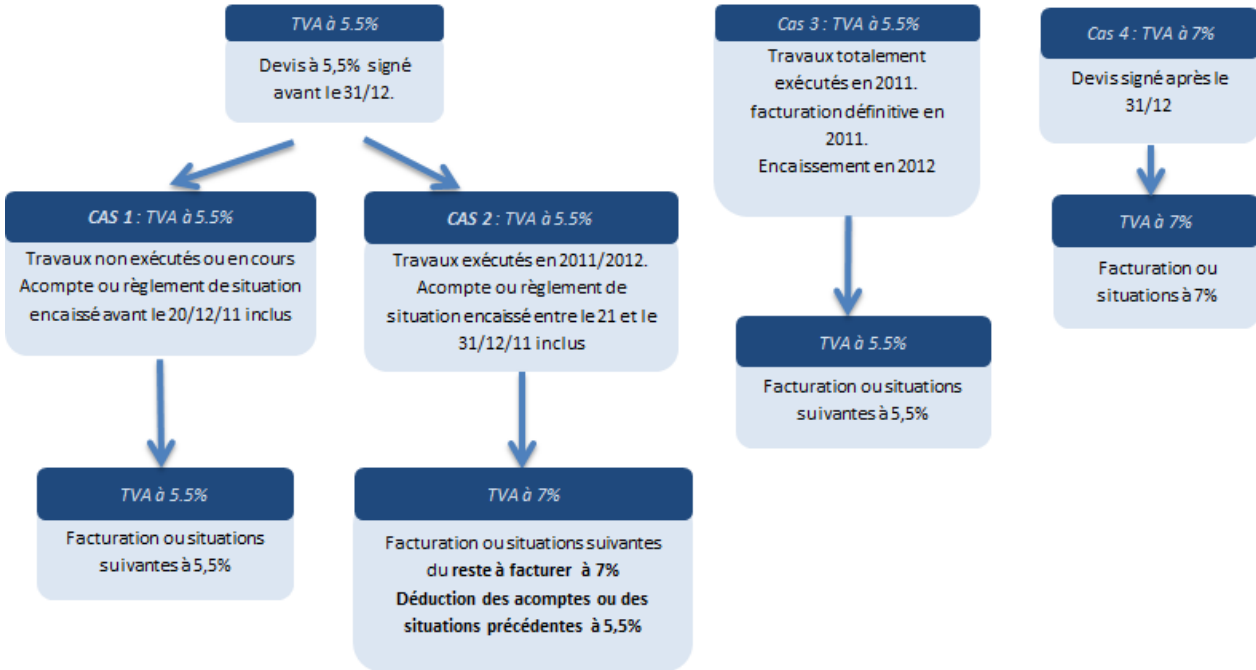
Taxe  
Montant unitaire : 0,00

Profils comptables  
Nom du profil : Ouvrages & Matériaux

Vente		Achat	
Taux	Compte	Taux	Compte
C19 (19,60%)	701019	D19 (19,60%)	601019
C55 (5,50%)	701005		
C07 (7,00%)	701007		
*			

OK Annuler Appliquer Aide

### 3 Mise en œuvre document des ventes



#### 3.1 Cas 1 : travaux non exécutés ou en cours, acompte ou règlement encaissé avant le 20/12/11

Aucune procédure particulière, le taux applicable reste à 5.5%.

#### 3.2 Cas 2 : travaux exécutés sur 2011/2012, acompte ou règlement de situation encaissé entre le 21 et le 31/12/11

Les situations à venir auront un taux de TVA à 7%.  
Les situations et règlements de 2011 restent au taux de 5.5%.

#### Cas pratique sans acompte :

Devis initial à 5.5% signé en décembre 2011 avec 2 situations associées

Dossier Client	Etude	Pied d'Affaire	Déboursés	Documents
Souche	Toulouse			
Référence	DEV 11.décembre.9010	9010	Date	15/12/2011
Libellé				
I.V.A.	C55 (5,50%)		Etat	
Info pièce			Catégorie	
Nature	Devis		Statut	En cours

SIT 11.12.9037.01 – Période 01/12/2011 au 15/12/2011 - Situation 1, première quinzaine de décembre 2011 avancée à 10%, pour un montant HT de 400€, TVA à 5.5%

## Département R & D / Ligne 100

SIT 11.12.9038.02 - Période 16/12/2011 au 31/12/2011 - Situation 2, deuxième quinzaine de décembre 2011 avancée à 30% en cumulé, pour un montant HT de 800€, TVA à 5.5%

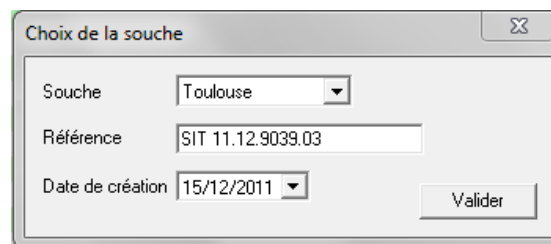
Les situations sont comptabilisées ou non.

### **Changement de taux au 01/01/2012**

- Ouvrir le devis initial et le dévalider.
- Modifier le taux de TVA au profit du nouveau taux à 7%. Le pied du devis va alors être recalculé avec le nouveau taux.

**Remarque :** Si l'utilisateur souhaite conserver le devis à 5.5%, il en fera une copie en supprimant le chantier de l'entête.

- Valider le devis et créer une nouvelle situation dans la liste des devis par un clic droit/transférer en situation.
- Dans le cas où le N° d'ordre de la situation est présent dans la référence de la situation, modifier la référence afin de conserver la chronologie par rapport aux situations créées précédemment. Dans l'exemple le N° d'ordre de la nouvelle situation est 3. Dans notre cas, c'est la référence SIT 11.12.9039.01 qui est proposée, et qui est modifiée manuellement pour la référence SIT 11.12.9039.03.



- Dans le cas où le devis initial a été copié et que la situation est en lien avec un chantier, sélectionner le code chantier correspondant dans le dossier client de la situation
- Saisir dans la situation l'avancement cumulé qui reprend l'avancement des situations précédentes + avancement de la situation créée. Dans l'exemple 60% qui reprend les 10% et 20% des situations précédentes et les 30% de la situation courante
- Déduire dans le pied le montant HT des situations précédentes

Pied d'affaire : déduction du cumul des situations précédentes, dans notre cas 400 € + 800 €.



## Département R & D / Ligne 100

Dossier Client		Situations	Pied d'Affaire	Documents					
Situation :		1	Situation 1	Marché HT :	4 000,00	Monnaie :			
		Code	Libellé	Taux	Montant	Euro	MtFixe	Compte	
Marché			Montant HT du marché		4 000,00	4 000,00			
			Montant HT total des avenants		0,00	0,00			
			Montant HT total du marché		4 000,00	4 000,00			
		DEV00918			2 400,00	2 400,00			
*			Cumul H.T. des situations		2 400,00	2 400,00			
			Déductions antérieures		0,00	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/> Détail		Situations à déduire		0,00	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>		
			Montant H.T.		2 400,00	2 400,00			
		SITP	DED SIT PREC		-1 200,00	-1 200,00	<input checked="" type="checkbox"/>	701007	
*			Montant H.T. Net		1 200,00	1 200,00			
			T.V.A. à 7,00		84,00	84,00		4457107	
			Montant T.T.C.		1 284,00	1 284,00			
*			Montant T.T.C. Net		1 284,00	1 284,00			
			Cumul H.T. Net		1 200,00	1 200,00			
			T.V.A. à 7,00		84,00	84,00		4457107	
			Cumul T.T.C. Net		1 284,00	1 284,00			
	<input checked="" type="checkbox"/> Détail		Règlements		0,00	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>		
			Reste à régler		1 284,00	1 284,00			

Par cette procédure, le montant prévu au niveau du chantier est inchangé. Les montants réalisés sont corrects puisque le HT réalisé avant passage à 7% est déduit du cumul réalisé après le 01/01/2012.

Cette déduction va venir au débit du 701007 comme indiqué.

### Cas pratique avec acompte :

Même procédure, mais à la duplication du devis, il faut penser à supprimer l'acompte attaché. Auquel cas, il sera comptabilisé 2 fois au taux de 7%.

### 3.3 Cas 2 BIS : travaux exécutés sur 2011/2012, acompte encaissé entre le 21 et le 31/12/11, facturation simple sans situations

Soit un devis de 1000 €HT établi à 5.5% en 2011, et un acompte de 100 €HT encaissé entre le 21 et le 31/12/11.

L'acompte est taxé à 5.5%.

Dossier Client		Etude	Pied d'Affaire	Déboursés	Documents					
Monnaie :		Euro								
		Code	Libellé	Taux	Montant	Euro	MtFixe	Compte	Echeanc	
			Montant H.T.		1 000,00	1 000,00				
*			Montant H.T. Net		1 000,00	1 000,00				
			T.V.A. à 5,50		55,00	55,00		4457105		
			Montant T.T.C.		1 055,00	1 055,00				
*			Montant T.T.C. Net		1 055,00	1 055,00				
		ACOMPTE	Acompte de 100 Euros	-10,00	-105,50	-105,50	<input checked="" type="checkbox"/>	4191000	<input checked="" type="checkbox"/>	
*			Montant à régler		949,50	949,50			<input checked="" type="checkbox"/>	





## Département R & D / Ligne 100

Saisie des régularisations dans l'étude :

Penser à modifier la TVA sur l'élément REGTVA5.5 :

Dossier Client		Etude		Pied d'Affaire		Déboursés		Documents					
Arbre	Num.	Typ	Code	Libellé	U.	Qté	P.V.U.	P.V.T.	T.V.A.	Tmp.U	P	C	F
	1	O	000005	Pièce régénérante		1,00000	1 000,00	1 000,00	C07 (7,00%)	15,08			
	2	X	REGTVA5.5	Régularisation pour base TVA 5.5%		1,00000	100,00	100,00	C55 (5,50%)	0,00			
	3	X	REGTVA7	Régularisation pour base TVA 7%		-1,00000	100,00	-100,00	C07 (7,00%)	0,00			
							0,00		C07 (7,00%)	0,00			

Le pied d'affaire est à présent correct :

Dossier Client		Etude		Pied d'Affaire		Déboursés		Documents	
Monnaie : Euro									
	Code	Libellé	Taux	Montant	Euro	MtFixe	Compte	Echeanc	
	<b>Montant H.T.</b>			1 000,00	1 000,00				
*						<input type="checkbox"/>			
	<b>Montant H.T. Net</b>			1 000,00	1 000,00				
		T.V.A. à 5,50 sur 100,00		5,50	5,50		4457105		
		T.V.A. à 7,00 sur 900,00		63,00	63,00		4457107		
	<b>Montant T.T.C.</b>			1 068,50	1 068,50				
*						<input type="checkbox"/>			
	<b>Montant T.T.C. Net</b>			1 068,50	1 068,50				
	ACOMPTE	Acompte de 100 Euros	-9,87	-105,50	-105,50	<input checked="" type="checkbox"/>	4191000	<input checked="" type="checkbox"/>	
*						<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Montant à régler</b>			963,00	963,00				

Visualisation du journal comptable :

Journal	Date	N°Pièce	Libellé écriture	Compte	Tiers	Règlement	Echéance	Débit	Crédit
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	4110000	CHOBAT	Traite	05/02/2012	963,00	
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	4191000	CHOBAT		05/02/2012	105,50	
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	701007					900,00
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	701005					100,00
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	4457107					63,00
VTE	06/01/12	AC12019009	test tva acompte 5.5	4457105					5,50

Comptabilisation :

Jo...	N° pièce	N° facture	Référence	N° compt...	N° compt...	Libellé écriture	Date échéa...	P...	Débit	Crédit
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	4110000	CHOBAT	test tva acompte 5.5	050212		963,00	
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	4191000	CHOBAT	test tva acompte 5.5	050212		105,50	
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	701007		test tva acompte 5.5				900,00
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	701005		test tva acompte 5.5				100,00
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	4457107		test tva acompte 5.5				63,00
6	AC12019009	FAC 12.01.9009	FAC 12.01.9009	4457105		test tva acompte 5.5				5,50

### 3.4 Cas 3 : travaux exécutés et facturés sur 2011, encaissés en 2012

Aucune procédure particulière, le taux applicable reste à 5.5%.



## Département R & D / Ligne 100

### 3.5 Cas 4 : travaux exécutés et facturés sur 2012, encaissés en 2012

Le taux applicable est de 7%, à appliquer dans le devis ou la facture.

## 4 Remarques supplémentaires

### 4.1 Précisions concernant l'utilisation de comptes de vente multiples

Si différents schémas comptables sont utilisés dans un même devis, l'utilisateur devra répartir manuellement dans le logiciel de comptabilité le montant déduit au débit du 701007 sur les autres comptes généraux impliqués dans les schémas comptables. La méthode de calcul utilisée pourra se baser par exemple sur le principe du prorata, mais celle-ci reste à la convenance de l'utilisateur.

### 4.2 Modification des montant des situations précédentes réalisées à 5,5%

Dans le cas où le montant d'une situation précédente effectuée avec un taux de TVA à 5.5% est modifié, il sera nécessaire de reporter la modification dans le pied de la première situation réalisée à 7%.

## 5 Mise en œuvre sur les SAV à 5.5%

### 5.1 Contrat créé en 2011 avec échéances sur 2011/2012

Soit le contrat suivant :

Début le 20/11/11 sur 5 mois, fin le 19/04/2012

Montant HT : 500 TVA : 5.5%

Génération mensuelle

1<sup>ère</sup> échéance le 20/11/11

Dossier client		Matériel à entretenir		Interventions		Règlements		Documents	
Référence	Contrat2011/12/00054		54					Nombre d'échéances	5
Libellé	CONTRAT 2011								
Date	20/11/2011	Etat	En cours					Périodicité de facturation	Mensuelle
Date début	20/11/2011	Catégorie	Contrat Longue Durée					Iva	C55 (5,50%)
Durée	5	Reconduction tacite	<input type="checkbox"/>					Montant HT	500,00
Date fin	19/04/2012							Montant TTC	527,50
Résilié	<input type="checkbox"/>							Date 1ère échéance	20/11/2011
								Révisable par formule	<input type="checkbox"/>

Matériel à entretenir :

Matériel à entretenir						
Type	Code	Quantité	Désignation	Numéro de	Nombre d'interventi	
0	CHAUFFE_EAU	1,000			5	

Génération du contrat :

- 5 échéances à 5.5%
- 5 interventions

Facturation par les tâches automatisées des 2 premières échéances, TVA 5.5%

Facturation de la première intervention, TVA 5.5% :



## Département R & D / Ligne 100

Fiche intervention

Fichier Affichage

Intervention				Matériel concerné			
Libellé				Type	Code CHAUFFE_EAU		
Catégorie	Catégorie 1	Heure début prévue	0:00	Libellé	CHAUFFE EAU		
Date	16/12/2011	Heure fin prévue	0:00	Quantité	1	Numéro de série	
		Durée prévue	0:00	Marque	Inclus dans le contrat		

Matériaux, Mains d'oeuvre utilisés. Ouvriers Adresse Intervention

Type	Code	Libellé	PAU	F.G	PRU	Benef	PVU	Qte	PVT	Factu
H	PETITDEPL	Pts Depl ouvriers	6,00	1,150	6,90	1,080	7,45	2,00	14,90	<input checked="" type="checkbox"/>
*			0,00				0,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>

Montant Fixe    Montant H.T    14,90    Montant T.T.C    15,72    Marge réalisée    1,10

Facturation

Facture associée    Interv96    Réf    FIN 11.12.0502     Facture réglée

### Changement de taux au 01/01/2012

Reprendre le contrat et annuler la génération via les Options.

Aux deux questions concernant la suppression des interventions et échéances rattachées, répondre NON.

Modifier le taux de TVA sur l'entête du contrat :

Nombre d'échéances	<input type="text" value="5"/>
Périodicité de facturation	<input type="text" value="Mensuelle"/>
Iva	<input type="text" value="C07 (7,00%)"/>

Puis générer à nouveau le contrat via les Options.

Les interventions et échéances auront été générées en double, il faut donc supprimer toutes les lignes superflues et celles qui concernent les factures déjà générées à 5.5%.

Dans notre exemple :



## Département R & D / Ligne 100

Contrat2011/12/00054

	numéro	Montant HT	Montant TT	Date échéé	facture envoyée	Réglée	Référence	Code factur
	1	100,00	105,50	20/11/2011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FCO 11.12.	-C54-ECH1
	2	100,00	105,50	20/12/2011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FCO 11.12.	-C54-ECH2
	3	100,00	105,50	20/01/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	4	100,00	105,50	20/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	5	100,00	105,50	20/03/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	6	100,00	107,00	20/11/2011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	7	100,00	107,00	20/12/2011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	8	100,00	107,00	20/01/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	9	100,00	107,00	20/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	10	100,00	107,00	20/03/2012	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
*	0	0,00	0,00		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Il faut donc supprimer les lignes 3,4,5,6,7.

Les prochaines factures générées hériteront donc bien de la TVA à 7%.

Même principe pour les interventions, où chaque nouvelle intervention tient compte de la TVA à 7% renseignée en entête du contrat.

Fiche intervention

Fichier Affichage

Intervention

Libellé

Catégorie  Heure début prévue

Date  Heure fin prévue

Durée prévue

Matériel concerné

Type  Code

Libellé

Quantité  Numéro de série

Marque  Inclus dans le contrat

Matériaux, Mains d'oeuvre utilisés. Ouvriers Adresse Intervention

Type	Code	Libellé	PAU	F.G	PRU	Benef	PVU	Qte	PVT	Factu
H	PETITDEPL	Pts Depl ouvriers	6,00	1,150	6,90	1,449	10,00	2,00	20,00	<input checked="" type="checkbox"/>
*			0,00				0,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>

Montant Fixe Montant H.T  Montant T.T.C  Marge réalisée